

CONTRIBUTION DES COMITES DE QUARTIERS MINIMES-BARRIERE DE PARIS, PONTS-JUMEAUX, SEPT-DENIERS ET LALANDE AU PPRT ESSO-STCM

L'examen du dossier des études de risques des deux sites SEVESO SH (Seuil Haut) de ESSO et de la STCM par les représentants des comités de quartier des Minimes-Barrière de Paris, des Ponts-Jumeaux, de Lalande et des Sept Deniers a conduit ces associations en charge de la défense de la qualité de vie des habitants et donc, de leur santé et de leurs biens, à constater des insuffisances ou des omissions qui nécessiteront des mesures correctives ou compensatoires avant toute adoption des PPRT en cours.

Les questions qui se posent sont les suivantes:

1. Atteinte à la santé et à la sécurité des personnes autour des sites

- mitoyens des sites,
- situés dans le périmètre de danger de ces deux sites SH,
- situés sous les vents dominants d'OUEST et de SUD, dans les cônes de retombées de la pollution atmosphérique.

Ces personnes riveraines des sites sont de plusieurs dizaines dans le périmètre actuel et de plusieurs centaines si le périmètre de sécurité est rétabli à 780 mètres par application du principe de précaution. Voir le point 8.

2. Incompatibilité entre plusieurs projets stratégiques de la collectivité territoriale TOULOUSE METROPOLE et de l'Etat.

Comment éviter les conflits entre le nécessaire développement urbain NORD et l'importance affichée par l'État du dépôt ESSO pour la sécurité d'approvisionnement de l'agglomération toulousaine. Des conflits surgiront et existent déjà entre d'une part l'activité des sites Seveso 2 et leur éventuel développement et d'autre part les projets de développement en terme de déplacement (station Fondreyre de la ligne 3 du METRO, ligne TER et halte de Lalande, pistes cyclables dans le quartier et le long du Canal Latéral à la Garonne), d'habitat (densification en cours), de tourisme et de loisirs (valorisation de l'entrée fluviale nord de Toulouse par le Canal Latéral à la Garonne, d'activités nautiques (TASL) et d'espaces verts à proximité).

3. Sécurité routière engagée par manque de panneaux de signalisation d'au moins deux croisements voie ferrée-route. Or, il s'agit le plus souvent d'éviter une collision entre des camions classés TMD (transport de matières dangereuses) et des wagons chargés de carburants inflammables à très inflammables. Il faut donc optimiser la signalisation et proscrire tout laxisme dans les conditions de protection des riverains et de l'environnement.

4. Dossier incomplet par manque:

- de précisions sur la localisation en mètres par rapport aux clôtures des bacs, des cuvettes de rétention, de la voie ferrée sur le schéma des ERP,
- d'un chapitre sur les principes d'implantation du stockage des hydrocarbures légers et des additifs comme
 - le principe des toits flottants et des écrans flottants,
 - leur accès,
 - le drainage des eaux pluviales,
 - les dispositifs de mesure de niveau,
 - les sondes de température...et les bacs concernés,
- d'un chapitre sur les additifs qui ne sont pas bien répertoriés, les formules chimiques des produits actifs et leur conditions de stockage, sans bien entendu, déroger au secret de fabrication.

- d'un chapitre sur l'alimentation électrique du stockage avec ses conséquences sur:
 - l'alimentation des capteurs de niveau, de température, de débit et des automates
 - la procédure de reprise en cas de coupure totale du courant.

5. **Mesures de SURETE jugées insuffisantes.** En particulier au regard des menaces terroristes constatées en 2015 et des mesures plus complètes prises sur le site voisin COLIPOST qui n'est pourtant pas classé SEVESO SH.

6. **Informations sur les mesures de sécurité incomplètes.** En particulier sur les points suivants:

- **tenue au feu des canalisations, brides joints ...**sachant qu'en cas d'incendie, les températures des feux d'essence ou de gazole atteignent entre 700 et 1000°.
- **modalités d'arrêt d'urgence** en cas de dérive ou d'accident?
- **Absence d'étude des effets dominos en cas d'accident voie ferrée-camions TMD**

L'accidentologie récente en France et à l'étranger confirme ce type de collision à l'origine de phénomènes dangereux.

Le risque lié aux transports (les explosions de capacités camions ou wagons transportant de l'essence ou du gazole sont identifiés comme des phénomènes dangereux) mérite que l'on s'y attarde si l'on considère:

- le feu du réservoir additionnel de gazole d'un bus de transport de personnes suite à une collision avec un camion le 25 octobre 2015, « *Un élément métallique aurait perforé et traversé la carrosserie du tracteur et éventré le réservoir additionnel de carburant de l'autocar.* »
- le déraillement d'un train au Québec, le 06,07,2013.

- **Absence d'étude des effets dominos liés à certaines activités de la zone industrielle de FONDEYRE**

Les risques d'effets domino **liés à la proximité géographique de certaines activités de la zone industrielle ne sont pas traités**, en particulier pour les entreprises voisines:

- YEA et son stockage d'ammoniac,
- STCM et le risque de fuite d'un mélange de plomb, d'antimoine, d'oxyde de carbone et de soufre en cas d'incendie du stock de batteries.

Un des effets domino à craindre est la reprise des gaz toxiques émis par un incendie du stock des batteries de la STCM par le système d'aération de la salle de contrôle d'ESSO qui:

- est située dans les 177 mètres des «effets irréversibles» pour l'oxyde de soufre,
- n'est pas équipée de filtres à air contre ces émanations,
- ne possède aucun système de détection avec alarme adaptée à ce risque.

- **Etude de l'accidentologie et des retours d'expérience incomplets**

Les accidents significatifs survenus sur des installations identiques dans le monde doivent être expliqués ainsi que la prise en compte du retour d'expérience, les mesures mises en œuvre sur le site de Toulouse.

De même la description des accidents survenus en interne, les causes, les conséquences et les actions entreprises ne sont pas **clairement** mentionnées dans l'étude de danger.

7. **Absence complète de partage des alertes entre entreprises voisines**

En cas de nuage toxique venant de la STCM, le dossier ne propose pas de mesures adaptées (masques à gaz, détection des fumées avec alarme...) qui permettraient de protéger les personnels et le cas échéant de mettre les installations en sécurité.

C'est pourquoi nous demandons la création d'un réseau d'alerte inter-entreprises qui doit s'ajouter aux dispositions officielles déjà prises par la PPRT.

Dans ce cadre, une mise en réseau des CHSCT de ces entreprises permettrait aux représentants des personnels concernés d'analyser les risques dus aux effets dominos et de

8. Grave sous-estimation des RISQUES par diminution du périmètre d'étude

L'évaluation et la quantification des risques sont liés aux dimensions du périmètre des risques retenu. **Or, il a diminué de moitié entre janvier et juillet 2007** en adoptant une zone des effets du boil over dit «en couche mince» en lieu et place de celui dit «classique».

Cette décision étant prise sans tenir compte de la consigne de prudence de l'INERIS qui, dans la version actualisée de son étude «oméga 13» est circonspecte en considérant en page 34, au chapitre des limites du modèle, qu'il «convient d'être prudent pour l'extrapolation de ces phénomènes à de plus grandes échelles».

Pour nos comités de quartier voisins, c'est le cas sur les deux sites de ESSO et de la STCM où nous estimons que le modèle «en couche mince» comporte des incertitudes et des approximations.

Nous sommes d'autant plus enclins à la prudence que la conséquence sur le nombre de personnes riveraines concernées augmente considérablement en mode «classique» par rapport à un mode «en couche mince». Le gain en diminution du nombre de personnes menacées est tel que nous dénonçons une prise de risque inacceptable compte tenu des limites du modèle dénoncées par un organisme compétent et neutre comme l'INERIS, face à ce que nous qualifions de réduction du périmètre des risques.

C'est pourquoi nous demandons l'application du principe constitutionnel dit «de précaution» en gardant une zone des effets de 780 mètres.

CONCLUSION

L'examen du dossier des études de risques des deux sites SEVESO SH d'ESSO et de la STCM par les représentants des comités de quartier Minimes-Barrière de Paris, Ponts-Jumeaux, Sept-Deniers et Lalande confirme la présence d'insuffisances et d'omissions qui sont graves pour la sécurité des personnes et des biens et plus particulièrement pour ceux qui sont riverains des installations en cause.

Cette situation appelle des réponses précises et des études complémentaires sur les points cités dans le présent document.

C'est pourquoi nous émettons un avis défavorable à ce dossier qui est à reprendre.

Toulouse, 21 Mars 2016.

Rédigé et cosigné par les représentants des comités de quartier des Minimes-Barrière de Paris, des Ponts-Jumeaux, de Lalande, des Sept Deniers:

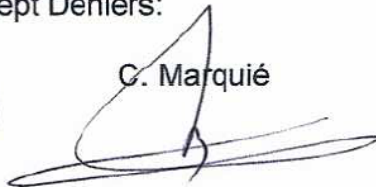
S. Baggi



C. Hermosilla



C. Marquié



~~R. Fourastie~~
B. MORHAÏN



M. Martin.

